



**Conseil communal du 23/05/2022
Communiqué de presse**

Point 1. DT3 - COMMUNICATIONS & EVENEMENTS - CITOYENS A HONORER

Le Conseil Communal mettra à l'honneur ce lundi 23 mai Miss Soignies Haute Senne 2020 et ses deux dauphines, élues le 29 février 2020

Le Conseil communal est invité à honorer Miss Soignies Haute Senne 2020 et ses deux dauphines, élues le 29 février 2020, lors de la séance du Conseil communal du 23 mai 2022.

Les lauréates sont :

- Manon STASSIN, élue MISS SOIGNIES HAUTE SENNE 2020
- Océane CHERONT, 1ère Dauphine
- Laïs MAROTTA, 2ème Dauphine

Point 2. DT1 - DIRECTION GENERALE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 19 AVRIL 2022 - VOTE

Point 3. DT1 - DT1 - DIRECTION GENERALE - IMIO - INTERCOMMUNALE DE MUTUALISATION EN MATIERE INFORMATIQUE ET ORGANISATIONNELLE - APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2022 - VOTE

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 23 mai 2022 l'ordre du jour de l'AG de IMIO.

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration;

2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes;
3. Présentation et approbation des comptes 2021;
4. Décharge aux administrateurs;
5. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes;
6. Révision de nos tarifs.

Point 4. DT1 - DIRECTION GENERALE - IDETA - AGENCE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JUIN 2022 - VOTE

Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 23 mai 2022 l'ordre du jour de l'AG d'IDETA.

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour suivants :

1. Rapport d'activités 2021
2. Comptes annuels au 31.12.2021
3. Affectation du résultat
4. Rapport du Commissaire-Réviseur
5. Décharge au Commissaire-Réviseur
6. Décharge aux Administrateurs
7. Rapport de Rémunération
8. Rapport du Comité de Rémunération
9. Rapport spécifique sur les prises de participations CDLD 1512-6
10. Création de parts sociales Ed3 au sein du sous-secteur «Energies durables» du secteur «Participations»
11. Divers

Point 5. DT2 - FINANCES - VERIFICATION DE CAISSE - 4EME TRIMESTRE 2021 - COMMUNICATION

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la vérification de caisse du 4ème trimestre 2021.

Point 6. DT2 - FINANCES - COMPTE COMMUNAL - EXERCICE 2021 - VOTE Le Conseil communal est invité à arrêter le compte de l'exercice 2021.

Le Conseil communal de la Ville de Soignies sera invité à approuver ce lundi 23 mai 2022 le compte communal pour l'exercice 2021.

Avec, tout d'abord, un **résultat budgétaire de 4.586.535 €**, qui présente des **comptes communaux pour l'exercice 2021 en équilibre**. Nous noterons une diminution du résultat de près de 1.000.000 € par rapport à celui de 2020 (5.582.666 €) qui s'explique par différents facteurs, comme (les plus importants) :

- Une augmentation des dépenses de personnel : + 301.086 €. Notons toutefois que le pourcentage d'augmentation annuel est de 2,42% alors que la norme régionale est de 2,50 %/an. Tout en préservant des engagements de personnel, les évolutions de carrières, l'attribution de chèques repas, des formations continuées, une prime de fin d'année...
- Une prise en charge totale de la cotisation de responsabilisation en matière de pension du personnel du CHR (qui est habituellement à charge du CPAS) d'un montant de 508.000 €.
- La cotisation de responsabilisation de la Ville augmente quant à elle de 225.025 €, soit 657.000 € pour 2021.
- Les dépenses de transferts augmentent de 516.000 €, nous retrouvons dans cette augmentation :
 - o La majoration annuelle des dotations au CPAS et à la Zone de Police, respectivement + 117.484 € et 57.600 €. En 2021, la dotation au CPAS s'élève à 6.111.560 € et la dotation à la zone de police est de 2.940.416 €
 - o L'octroi des primes de relance au secteur économique : 104.000 €, soit 1.000 € par établissement.
 - o L'octroi des mesures de soutien aux clubs sportifs : 213.880 € grâce à la perception d'un subside de la RW.
- Il est important de souligner que les dépenses de fonctionnement sont totalement maîtrisées avec une augmentation dérisoire de 0,23% (+12.943 € sur un budget total de 5.625.000 €). Tout en maintenant l'entretien des 524 kms de voiries de l'entité, l'entretien des bâtiments communaux et les services communaux aux 28.524 citoyens.
- Les recettes (exercice propre et exercices antérieurs) augmentent de 460.000 €, grâce notamment à l'incorporation du résultat du compte de 2020 qui fut bon.

Même si le résultat est moindre que celui de 2020, il faut préciser **qu'aucune augmentation de la fiscalité communale** n'est intervenue. Suite à la crise sanitaire, comme en 2020, **certaines taxes ont été suspendues** (secteur HORECA, droits emplacement marchés, dancing,...), d'autres ont fait l'objet d'un report d'enrôlement.

Notons toujours le maintien des taux de la taxe additionnelle au précompte immobilier (cent. add.: 2600 €) et de la taxe additionnelle à l'Impôt des Personnes Physiques (8%).

Cependant, il convient de signaler qu'en matière de taxes additionnelles les recettes réelles sont nettement en baisse par rapport aux prévisions du budget initial de 2021. En effet, **les additionnels à l'IPP sont en recul de 622.000 € et les additionnels au PI sont quant à eux en baisse de 374.000 €.**

Les provisions pour risques et charges sont légèrement inférieures à celles de 2020. 8.875.000 € contre 9.147.000 €, un prélèvement a été nécessaire notamment pour faire face à l'impact de la crise sanitaire.

À l'extraordinaire, ce **sont plus de 8.244.000 € qui ont été attribués au cours de l'année 2021.** Pour rappel, les principaux investissements réalisés en 2021 sont les suivants:

- Travaux: 4.278.996 € (rue de la Saisinne : 1.443.273 €, Place J. Wauters : 908.000, Chemin Bodinet : 334.763 €, rue du Cul de Sac : 168.592, mobilité rue Reine de Hongrie : 370.000 €, Travaux de sécurité (effets portes) : 100.000 €, extension parking du Rugby : 130.000 €,...)
- Bâtiments communaux : Maison de village de Casteau : 488.000, réaménagement de l'Office du Tourisme : 60.000 €,...
- Ecoles communales : Ecole de la Régence : 113.114 €, EEPSES : 158.035 €
- Cultes : restauration de l'église Saint Nicolas de Neufvilles : 1.421.469 €
- Sports : Pôle wallon Rugby : 550.000 €

Les financements de ces investissements sont effectués par prélèvement sur fonds propres, par la conclusion d'emprunts ou encore via l'obtention de subsides.

Point 7. DO5 - REGIE COMMUNALE AUTONOME "AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL" - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - REMPLACEMENT DE MONSIEUR MASSART (PARTIE PRIVEE) - DESIGNATION DE SON REMPLACANT - APPROBATION - VOTE

Le Conseil communal de la Ville de Soignies sera invité à approuver ce lundi 23 mai 2022 une modification au niveau de la composition du CA de l'ADL de Soignies.

Le Conseil communal est invité à désigner Monsieur Michel BELOT comme administrateur au sein du Conseil d'Administration de la Régie Communale Automone « Agence de Développement Local-Soignies » (partie privée) en sa qualité de représentant de l'Union des industriels de Soignies pour

achèvement du mandat en cours pourvu à son prédécesseur (Monsieur Jean-Philippe MASSART).

Point 8. DO5 - REGIE COMMUNALE AUTONOME "AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL - SOIGNIES" - CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION - DEMANDE DU SPW - RAPPORT DE REMUNERATION 2021 - APPROBATION - VOTE

Le Conseil communal sera invité à approuver le rapport de rémunération – exercice 2021 de la Régie communale autonome « Agence de Développement Local-Soignies ».

Point 9. DO5 - REGIE COMMUNALE AUTONOME "AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL - SOIGNIES" - INVENTAIRE DES BIENS - APPROBATION - VOTE

Le Conseil communal sera invité à approuver l'inventaire des biens de la Régie communale autonome « Agence de Développement Local-Soignies ».

Point 10. DO5 - REGIE COMMUNALE AUTONOME "AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL - SOIGNIES" - RAPPORT D'ACTIVITES 2021, BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET SES ANNEXES, RAPPORTS DU COLLEGE DES COMMISSAIRES PORTANT SUR LE 15EME EXERCICE SOCIAL DE LA REGIE - DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS DE LA REGIE POUR BONNE GESTION DE LA STRUCTURE - APPROBATION - VOTE

Le Conseil communal sera invité à approuver le rapport d'activités 2021, le bilan, compte de résultats et ses annexes ainsi que les rapports des commissaires aux comptes de la Régie communale autonome « Agence de Développement Local-Soignies ».

Le Conseil communal sera invité à :

- approuver le rapport d'activités 2021, bilan, compte de résultats et ses annexes et rapports du Collège des commissaires portant sur le quinzième exercice social de la régie (du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021) ;
- donner décharge aux administrateurs des organes de gestion et de contrôle de la RCA ADL-Soignies pour la gestion de celle-ci.

Point 11. DO5 - AFFAIRES ECONOMIQUES - FONDS FEDER - PROGRAMMATION 2021-2027 - RENOVATION DU MODERN, TEMOIN UNIQUE D'UN RESTAURANT ART NOUVEAU EN WALLONIE ENTIEREMENT CONSERVE- VALIDATION DE LA FICHE-PROJET A INTRODUIRE - APPROBATION - VOTE

Le Conseil communal sera invité à approuver la fiche-projet à introduire pour l'obtention de subsides FEDER au sujet de la « Rénovtion du Modern, témoin unique d'un restaurant art nouveau en Wallonie.

Considérant la date de dépôt des portefeuilles fixée au 24 mai à midi, il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur la fiche-projet à introduire, à savoir, "rénovation du Modern" pour un montant total maximum de **3.542.502,6€** hors financements européens ainsi que l'inscription de la Ville de Soignies comme bénéficiaire de ce projet (part à charge du bénéficiaire estimée théoriquement à **354.250,26€ TTC** soit 10% du montant total).

Ce projet porte sur la restauration intérieure et extérieure à l'identique, la création d'une activité économique de type brasserie au rez-de-chaussée, la création de logements publics aux étages.

Ce projet d'exception a comme objectif d'accroître l'attractivité touristique de Soignies, du bassin de vie Cœur de Hainaut et au-delà de nos frontières. Nous pourrions également envisager de créer un circuit touristique de batiments de style « art nouveau » de Bruxelles à Charleroi et Mons en passant par une halte gustative à Soignies.

Point 12. DO5 - AFFAIRES ECONOMIQUES - FONDS FEDER - PROGRAMMATION 2021-2027 - REQUALIFICATION ET EXTENSION DU PARC DU VIEUX CIMETIERE - VALIDATION DE LA FICHE-PROJET A INTRODUIRE - APPROBATION

Le Conseil communal sera invité à approuver la fiche-projet à introduire pour l'obtention de subsides FEDER au sujet de la « Requalification et de l'extension du parc du Vieux cimetière ».

Considérant la date de dépôt des portefeuilles fixée au 24 mai à midi, il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur la fiche-projet à introduire, à savoir, "requalification et extension du parc du Vieux Cimetière" pour un montant total maximum de **1 473 572,83 € TTC.** hors financements européens ainsi que l'inscription de la Ville de Soignies comme bénéficiaire de ce projet (part à charge du bénéficiaire estimée théoriquement à **147 357,283 € TTC** soit 10% du montant total).

Ce projet porte sur la rénovation de 80 stèles en Pierre bleue, l'extension du parc et de l'espace vert et la création d'une boucle accessible aux modes doux. Cette requalification et agrandissement de ce site permettra d'offrir un poumon vert en plein centre ville en assurant une mise en valeur de la pierre bleue. Ce projet jouera également un rôle important dans l'attractivité touristique de la ville de Soignies notamment par le fait que ce lieu est prévu dans le circuit Vhello.

Point 13. DO5 - AFFAIRES ECONOMIQUES - FONDS FEDER - PROGRAMMATION 2021-2027 - SITE A REHABILITER "DUROBOR" - VALIDATION DES FICHES-PROJETS A INTRODUIRE - APPROBATION - VOTE

Le Conseil communal sera invité à approuver la fiche-projet à introduire pour l'obtention de subsides FEDER au sujet de la « Dépollution et reconversion de la friche industrielle Durobor: vers une nouvelle centralité économique urbaine ».

En date du 24 juin 2021, le Collège communal mandatait la DO5 Economique du suivi de la réhabilitation du site pour le compte de la Ville de Soignies et de la constitution d'un comité d'accompagnement comprenant les services de la Ville (DO1, DO2 et DO5), Madame la Bourgmestre, l'intercommunale IDEA et la SOGEPA.

A la demande de la SOGEPA, le Collège a défini les priorités liées à la requalification du site, à savoir:

- *Préserver la mémoire du site;*
- *En assurer une réaffectation maîtrisée, réaliste et harmonieuse, intégrant au minimum une liaison directe entre l'axe « chaussée du Roeulx » et le « quartier des Carrières » (dont le centre de formation aux métiers de la pierre de taille) ;*
- *Rencontrer divers besoins détectés au niveau du territoire tout en assurant une mixité de fonctions;*
- *Assurer une image attractive au territoire.*

Les différents partenaires de ce projet sont la SOGEPA, la SPAQUE, l'IDEA ainsi que la Ville de Soignies. Il a été décidé avec les partenaires que la Ville de Soignies serait le « Chef de file » du projet.

Ce portefeuille comporte 2 projets :

1. Réhabilitation du site Durobor : Déconstruction et dépollution afin d'assainir les sols pour permettre le développement d'un projet sur les 9,32 ha du site. Montant estimé de cette partie gérée par la SPAQUE : 16.561.957€

2. Création d'une voirie de connexion et de désenclavement du quartier des Carrières ainsi que la création d'une infrastructure pour les modes doux. Ce projet géré par la Ville de Soignies est estimé à **3.043.735€ TTC**. hors financement européens. La Ville devra donc intervenir à hauteur de 10% du montant total, à savoir pour **304.373,50€**.

Le montant total de ce portefeuille est de **19.605.692€ TTC**.

Point 14. DT5 - PREVENTION ET SECURITE – APPROBATION DU PLAN D'URGENCE ET D'INTERVENTION PAR LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE HAINAUT - INFORMATION

Le conseil communal est invité à prendre connaissance de l'Arrêté du Gouverneur de la Province de Hainaut approuvant le Plan Général d'Urgence et d'Intervention de la Ville de Soignies.

Point 15. DT5 - PREVENTION ET SECURITE - SIGNATURE DU PROTOCOLE DE COLLABORATION ENTRE LES COMMUNES ET LE DEPARTEMENT DE LA POLICE DES CONTROLES DU SPW AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES - VOTE

Le conseil communal est invité à prendre connaissance et à marquer son accord sur la signature du protocole de collaboration entre les communes et le département de la police et des contrôles du service public de Wallonie agriculture, ressources naturelles et environnement.

Point 16. DT2 - MARCHES PUBLICS - ECLAIRAGE PUBLIC - MISE EN LUMIERE DU PARC PATER A SOIGNIES - APPROBATION DU PRINCIPE ET DE LA DESIGNATION D'ORES ASSETS - VOTE

Le Conseil communal sera invité à approuver le principe de la mise en place d'un nouvel éclairage dans le cadre des futurs aménagements du Parc Pater à Soignies.

Dans le cadre de l'extension du Parc Pater, le Collège communal souhaite éclairer les nouveaux espaces et propose de désigner ORES Assets afin de réaliser la mission d'études et de suivi dans le cadre de la convention In HOUSE qui lie la Ville de Soignies à l'intercommunale. Le montant estimé est de 69.779,22 € TVAC.

**Point 17. DT2 - MARCHES PUBLICS - ROYAL SOIGNIES SPORTS :
RENOUVELLEMENT DES VESTIAIRES - AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE
FOOTBALL EN HERBE EN SYNTHETIQUE - RUGBY CLUB SOIGNIES :
TRANSFORMATION D'UN SYNTHETIQUE FOOTBALL EN SYNTHETIQUE
RUGBY - REACTUALISATION DES MONTANTS ESTIMATIFS -
APPROBATION - VOTE**

Le Conseil communal sera invité à approuver les montants estimatifs réactualisés des mètres " Royal Soignies Sport: Démolition et reconstruction d'un ensemble de vestiaires et de locaux annexes" - Royal Soignies Sports: travaux d'aménagement d'un terrain de football en herbe en synthétique - Rugby Club Soignies: transformation d'un synthétique football en synthétique rugby.

Nouvelle estimation suite à la réunion plénière avec Infraspport:

- Démolition et reconstruction d'un ensemble de vestiaires et de locaux annexes. Montant estimé = 856.450,03 € TVAC
- Aménagement d'un terrain de football en herbe en synthétique + transformation d'un synthétique football en synthétique rugby. Montant estimé = 2.001.000,37 € TVAC.

**Point 18. DT2 - MARCHÉS PUBLICS - MARCHÉ DE SERVICES -
DÉSIGNATION D'UNE ÉQUIPE D'AUTEUR(E)S DE PROJET POUR
UNE MISSION D'ÉTUDE ET DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DES
TRAVAUX POUR LA CRÉATION D'UN PARC EN MILIEU URBAIN À
SOIGNIES - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE
PASSATION - VOTE**

Le Conseil communal sera invité à approuver les conditions et mode de passation d'un marché de services en vue de la désignation d'une équipe d'auteur(e)s de projet pour une mission d'étude et de suivi de l'exécution des travaux pour la création d'un parc en milieu urbain à Soignies.

L'objectif de ce projet est de créer un espace vert public de respiration et connecter la rue de Mons et la rue Martyrs de Soltau en passant par un bâtiment communal (maternité commerciale sise rue de Mons, 37). Le montant estimé de ce marché est de 125.000,00 € TTC.

Pour rappel, la Ville de Soignies a obtenu un subside de la Région wallonne d'un montant de 835.904,00 € suite à l'appel à projets lancé le 1er avril

2021 par le Service Public de Wallonie portant sur la création de parcs en milieu urbain.

Point 19. DT2 - MARCHES PUBLICS - CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORTS A NAAST - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION - VOTE

Le Conseil sera invité est invité à adopter les conditions et le mode de passation en vue de lancer un marché de travaux de construction d'une salle de sports à Naast.

Ce projet vise la construction d'une salle de gymnastique pour l'école communale de Naast. Il s'agit d'un marché de travaux de construction d'une salle de sports à Naast estimé à 1.255.846,83 € TTC.

Les crédits sont prévus au budget extraordinaire de l'exercice 2022 ainsi qu'en modification budgétaire n°1 du budget extraordinaire 2022. Le mode de financement sera l'emprunt.

Point 20. DO4 - SPORTS ET JEUNESSE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE GYMNASIQUE DE L'ECOLE COMMUNALE DE NAAST AU ROYAL SPORTING CLUB NAASTOIS - VOTE

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le projet de convention de mise à disposition de la future salle de gymnastique de l'école communale de Naast qui sera construite sentier des cinq Bonniers à 7062 Naast, au Royal Sporting Club Naastois.

Cette salle de gymnastique de l'école communale sera également mise à disposition du Royal Sporting Club Naastois sous certaines conditions:

- Gestion par la Ville durant l'horaire scolaire
- Gestion de la cafétéria par le RSCN
- Mise à disposition gratuite des locaux suivant certains horaires.

Ce mode de fonctionnement correspond à la volonté du Collège communal de mutualiser un maximum les infrastructures communales.

Point 21. DO1 - PATRIMOINE - NAAST - PROJET D'ACTE MODIFICATIF DU BAIL EMPHYTEOTIQUE VILLE/SPORTING CLUB NAASTOIS - VOTE

Le Conseil communal sera invité à approuver le projet d'acte modificatif du bail emphytéotique entre la Ville de Soignies et l'ASBL Sporting club Naastois portant dorénavant sur l'ensemble

des installations sportives sur et avec terrain sis Rue Max Fassiau 11 - 7061 Naast tel que repris sous le lot 1 au plan du Géomètre Meunier du 22 décembre 2021.

Point 22. DT2 - DO1 - PATRIMOINE - NAAST - PARCELLES RUE CATHERINE - PRINCIPE DE VENTE - VOTE

Le Conseil communal est invité à approuver le principe de la vente conjointe des parcelles sises rue Max Fassiau 11 + à 7062 NAAST telles que reprises sous les lots 2A et 2 B au plan de mesurage et de division du Cabinet de géomètres Meunier du 22 décembre 2021 et les modalités de la vente reprises dans la proposition de contrat de mise en vente de gré à gré de l'immeuble reçu de l'étude du Notaire Bricout.

Ce point prévoit la vente conjointe des parcelles sises rue Max Fassiau 11 à 7062 NAAST. La vente se fera par appel d'offres à partir de 560.000 euros dont la répartition est fixée à 40 % pour la Ville et à 60 % pour l'indivision Mérode (proportion de la superficie des terrains).

Cette vente permettra de financer une partie de la salle de gymnastique de l'école communale de Naast.

Point 23. 23. DO2 – MOBILITÉ – REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE - AVENUE DE LA WALLONIE, 42 - ABROGATION EMPLACEMENT POUR PERSONNES HANDICAPEES - VOTE

Le Conseil Communal sera invité à approuver les mesures relatives à l'abrogation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à l'Avenue de la Wallonie n° 42

Point 24. DO2 - MOBILITE - PLAN D'INVESTISSEMENT "MOBILITE ACTIVE ET INTERMODALITE" 2022-2024 (PIMACI) - APPROBATION DU PLAN D'INVESTISSEMENT

Le Conseil communal sera invité à approuver le Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité (PIMACI) 2022- 2024.

Les fiches projets suivantes seront déposées dans le cadre de l'appel PIMACI :

- Déplacements à pied :
 - Rue du Pontin,
 - rue G. Wincqz (Clerbois > Station),
 - rue des Déportés (Agace > Broqueroy),
- Déplacements à vélo:
 - chemin de l'Ardoisier > N57,
 - Liaison Soignies / Thieusies via le chemin n°4,
 - RAVeL de Neufvilles > Louvignies,
- Intermodalité:
 - Point vélo gare: équipement atelier vélo & stationnement vélo sécurisé,
 - Liaison salamandre / rue du nouveau Monde le long de la N6,
 - Mobi-point centre-ville: Stationnement vélo sécurisé à proximité de l'hôtel de ville
 - Trottoirs intermodalité :
 - Rue de Steenkerque, à proximité de la N6
 - Chemin de Casteau > Ecole de Neufvilles Gage
 - Rue de Lens (rue de l'Agace > club de Football).

**Point 25. DO2 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE
- RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE DE SOIGNIES AU
PROGRAMME D' ACTIONS 2023-2025 DU CONTRAT DE RIVIERE DE
LA SENNE – SOUTIEN FINANCIER POUR LES TROIS PROCHAINES
ANNÉES – VOTE**

Dans le cadre du renouvellement de l'adhésion de la Ville de Soignies au programme d'actions 2023-2025 du Contrat de rivière de la Senne, le Conseil communal est invité à voter le renouvellement de l'adhésion et le soutien financier pour les trois prochaines années.

Contrat de rivière Senne: 7.160,70 €/an.

**Point 26. DO2 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE
- RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE DE SOIGNIES AU
PROGRAMME D' ACTIONS 2023-2025 DU CONTRAT DE RIVIERE DE
LA HAINE – SOUTIEN FINANCIER POUR LES TROIS PROCHAINES
ANNÉES – VOTE**

Dans le cadre du renouvellement de l'adhésion de la Ville de Soignies au programme d'actions 2023-2025 du contrat de rivière

Haine, le Conseil communal est invité à voter le renouvellement de l'adhésion et le soutien financier pour les trois prochaines années.

Contrat de rivière Haine: 860,6 €/an.

Point 27. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE - BOUCLE DU HAINAUT - ETAT DE LA SITUATION – INFORMATION

Le Conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance ce lundi 23 mai des dernières actualités concernant la boucle du Hainaut.

Il est convenu en séance que les députés sonégiens interviendront dans leur Parlement respectif.

Point 28. Réponses aux questions des Conseillers communaux

Point 29. Communications

Points en urgence

ORES ASSETS – APPROBATION DEL'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 JUIN 2022 – VOTE

HYGEA – INTERCOMMUNALE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 JUIN 2022 – VOTE

IGRETEC – INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION ET LA RÉALISATION D'ÉTUDES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 JUIN 2022 – VOTE

CENEO – APPROBATION DES ORDRES DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 JUIN 2022 – VOTE

IDEA – INTERCOMMUNALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET D'AMÉNAGEMENT DU CŒUR DU HAINAUT – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2022 – VOTE

**C.I.S.C.H. – CENTRE INTERCOMMUNALE DE LA SANTÉ DU CŒUR DU
HAINAUT – APPROBATION DES ORDRES DU JOUR DES
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 27
JUN 2022 - VOTE**